

Prélèvement automatique année scolaire 2023 – 2024

Notice explicative



Le lycée Emmanuel Chabrier propose aux familles qui le souhaitent le règlement des frais de demi-pension ou d'internat par prélèvement automatique. Ce mode de règlement n'est pas obligatoire.

Si votre enfant est **boursier, l'adhésion au prélèvement automatique est déconseillée**, les sommes prélevées étant souvent supérieures aux sommes effectivement dues.

Si vous choisissez de régler les frais d'hébergement de votre enfant par prélèvement automatique, vous devez retourner au lycée les documents suivants :

- **Le mandat de prélèvement SEPA** (document 13) : A compléter et à signer pour chaque élève même si vous aviez déjà opté pour le prélèvement automatique l'année scolaire précédente. Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, vous complétez 1 mandat SEPA pour chaque enfant.
- **Un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN + BIC).**

Les échéances mentionnées ci-après pour chacun des régimes (demi-pension, internat) sont basées sur les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés au 1^{er} janvier 2024.

Pour chaque trimestre, la dernière échéance correspond à un prélèvement d'ajustement. Ce montant est variable en fonction du montant réel de votre facture pour le trimestre concerné après prise en compte des éventuelles remises d'ordre dont l'élève peut bénéficier (déduction des périodes de formation en entreprise par exemple).

Calendrier des prélèvements et montants prélevés.

Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3	
10/10/2023	Prélèvement avance N°1*	10/02/2024	Prélèvement avance N°4*	10/05/2024	Prélèvement avance N°7*
10/11/2023	Prélèvement avance N°2*	10/03/2024	Prélèvement avance N°5*	10/06/2024	Prélèvement ajustement N°8
10/12/2023	Prélèvement ajustement N°3	10/04/2024	Prélèvement ajustement N°6		

*TARIFS PAR PRELEVEMENT :

Demi-pension 3 jours :	60 € / mois	Total Annuel :	427,35 €
Demi-pension 4 jours :	70 € / mois	Total Annuel :	523,60 €
Demi-pension 5 jours :	80 € / mois	Total Annuel :	591,50 €
Interne :	200 € / mois	Total Annuel :	1 506,75 €

⇒ **CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE** : Tout changement de compte bancaire doit être signalé sans délai au service de gestion avec l'envoi du nouveau RIB au plus tard 3 semaines avant la date du prochain prélèvement.

⇒ **RESILIATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Vous pouvez résilier à tout moment l'autorisation de prélèvement en envoyant une demande par mail ou par courrier à l'établissement 3 semaines avant la date du prochain prélèvement.

⇒ **CHANGEMENT DE RESPONSABLE FINANCIER** : En cas de changement de responsable financier (seulement possible entre 2 trimestres), le nouveau responsable financier doit compléter un nouveau mandat de prélèvement SEPA et y joindre un nouveau RIB.

⇒ **REJET DE PRELEVEMENT** : Après 2 prélèvements rejetés sur l'année scolaire, le prélèvement automatique sera révoqué (sauf contre ordre de votre part auprès de l'Agence Comptable).

Afin d'éviter un éventuel rejet, vous voudrez bien prévoir une provision suffisante sur le compte à la date du prélèvement et nous transmettre des coordonnées bancaires valides.

Le proviseur
Emmanuel
FORESTIER

Téléphone
04 71 59 02 87
Fax
04 71 59 12 24
Mél.
Ce.0430953C
@ac-clermont.fr

Le Piny Haut
175 impasse du
complexe sportif
43201 Yssingeaux
cedex 1

